

**FICIME****Baisse des prix des produits électroniques**

La baisse des prix des produits électroniques n'a pas attendu la réforme des marges arrière. Le gouvernement dans ses déclarations parle de relancer le pouvoir d'achat des consommateurs par une baisse des prix et donc par une réforme des marges arrière. L'objectif étant de réintégrer l'ensemble des marges arrière dans le calcul du seuil de revente. L'abaissement du seuil de revente à perte au triple net risque de remettre en cause la viabilité des réseaux de distribution spécialisée, et donc une diminution de la concurrence par une diminution du nombre d'acteurs sur le marché. L'équilibre recherché dans les négociations

commerciales lors des réformes successives serait remis en cause puisque que les marques internationales seraient, en effet, réduites à négocier la majeure partie de leurs volumes d'affaires avec quatre ou cinq centrales d'achat et que les consommateurs seraient limités dans leur choix à deux ou trois enseignes de grande distribution.

Dans le domaine des produits de haute technologie, les biens durables de l'électronique, que la Ficime représente, présentent des taux moyens des marges arrière qui sont sans commune mesure avec ceux constatés sur les produits de grande consommation. De plus, les prix des produits n'ont cessé de baisser sans qu'aucune intervention législative ne soit nécessaire. Une réforme des marges arrière n'aurait dans nos secteurs qu'un effet dérisoire sur l'abaissement des prix alors que le risque de déséquilibre des relations commerciales reste lui bien présent !

L'objectif de protection du consommateur et de baisse des prix ne doit pas faire oublier que le tissu économique français est diversifié et que l'application d'un mécanisme à un secteur d'activité n'est pas transposable avec la même efficacité à l'ensemble des autres secteurs. La réforme devra tenir compte de l'ensemble des opérateurs économiques, ce que pour l'instant la Ficime déplore malheureusement.